

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 AVRIL 2021 A 20 H. 00. -VISIOCONFERENCE -

**Présents :** MM. de BOURNONVILLE, Bourgmestre;

LEGROS, KOCKELMANN, Mme RENTMEISTER-MIGNON, Echevins;

ERLER, Mme GUILLAUME, DUMOULIN, SERVAIS, LEBRUN, GENON, Mme DEPOUHON,

Mme LEJEUNE, LOUSBERG, Mme DETREMBLEUR, LEGRAS, PEREIRA, CRASSON,

Conseillers;

Mme WETZ-CABRON, Présidente de CPAS ;

REMY-PAQUAY, Directeur général.

**Absents et excusés :** MM. LEFÈBVRE, Echevin et M. MONVILLE, Conseiller communal.

---

### SEANCE PUBLIQUE

---

#### **1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mars 2021.**

Après lecture par le Directeur général, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

#### **2. Démission d'un Conseiller de l'Action sociale. Installation de son suppléant.**

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'accepter la démission de M. Jean-Pol Bleus en qualité de Conseiller du Conseil de l'Action Sociale de Stavelot. L'intéressé restera toutefois en fonction jusqu'à la prestation de serment de son successeur.
- Est élu de plein droit sur la liste LBourgmestre est Monsieur André GÉRARD, domicilié à Stavelot, Cheneux 4, en remplacement de Monsieur Jean-Pol Bleus, démissionnaire.

M. André GÉRARD sera installé conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi de la loi organique des Centres publics de l'Aide sociale et sera invité à prêter serment entre les mains du Bourgmestre.

- Copie de cette délibération sera transmise au CPAS ainsi qu'à Messieurs Jean-Pol Bleus et André Gérard.

Monsieur Thierry DE BOURNONVILLE, Bourgmestre, et ensuite, Monsieur Pierre ERLER, Conseiller communal, adressent leurs remerciements à Monsieur Jean-Pol Bleus pour toute sa carrière au service de la Ville que ce soit au sein du Conseil communal en qualité de Conseiller, Echevin et Bourgmestre ou au Conseil de l'Action sociale en qualité de Président et de Conseiller.

#### **3.1. Covid-19 – Circulaire RW du 25.02.2021 – Mesures de soutien via un allègement de la fiscalité locale. Impact et relance sur les secteurs du spectacle et du divertissement.**

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

ARRETE :

**Article 1er**

De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, la délibération du 16/01/2020 approuvée le 13/03/2020 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les spectacles et divertissements.

**Article 2**

La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

**Article 3**

La présente délibération entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**3.2. Covid-19 – Circulaire RW du 25.02.2021 – Mesures de soutien via un allègement de la fiscalité locale. Impact sur les autres secteurs plus particulièrement touchés.**

Le Conseil communal, en séance publique,

A l'unanimité,

ARRETE :

**Article 1er**

De ne pas appliquer pour l'exercice 2021, les délibérations suivantes :

La délibération du 20.02.2020 approuvée le 30.09.2020 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur la force motrice uniquement en ce qu'elle s'applique aux secteurs concernés par la présente délibération ;

La délibération du 20.05.2020 approuvée le 30.09.2020 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les terrains de camping-caravaning ;

La délibération du 20.05.2020 approuvée le 30.09.2020 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations dans un but commercial ;

La délibération du 17.12.2020 approuvée le 17.02.2021 établissant, pour l'exercice 2021, la taxe sur les séjours uniquement en ce qu'elle s'applique aux hébergements touristiques de plus de 9 lits et aux villages de vacances ;

**Article 2**

La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

**Article 3**

La présente délibération entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**4. Subsidés aux clubs sportifs 2020.**

Le Conseil communal,

A l'unanimité ;

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable sur les différents documents remis par l'association ;
- D'octroyer une subvention annuelle d'un montant de 1.600 € (1.500 € pour les jeunes et 100 € pour les stages) (76401/332-01) ayant comme destination l'achat de matériel et équipements sportifs ;
- De transmettre une expédition de la présente à Madame la Directrice financière pour la libération du subside.

#### **5. Consultation de marché - Financement des dépenses extraordinaires 2021 au moyen de crédits – Budget 2021. Approbation du cahier des charges.**

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré ;

Par 10 voix pour et 7 voix contre (MM. Erler, Dumoulin, Servais, Lebrun, Mme Lejeune, Lousberg, Mme Detrembleur),

DÉCIDE :

- Article 1. De traiter le marché relatif aux dépenses extraordinaires de l'exercice 2021 par procédure négociée sans publication préalable après consultation de trois organismes bancaires dont la capacité à assurer le service demandé ne fait pas de doute, selon les modalités prévues par le cahier des charge 2021 repris en annexe de la présente décision.

#### **6. Modifications de voiries et servitudes : liées au parking secondaire de Plopsa Coö. Approbation (Urbanisme).**

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE :

- Article 1. D'accepter les modifications de voiries et servitudes aux conditions mentionnées dans les plans, à savoir :

La servitude de passage ne sera pas à usage occasionnel et sera réservée non seulement aux véhicules d'intervention technique et incendie des Administrations communales de Stavelot et Stoumont, de l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration) de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) et des Voies hydrauliques (poids limité à 20 Tonnes) mais aussi aux usagers à mobilité douce (piétons, vélos, ...).

- Article 2. La présente délibération sera transmise aux autorités compétentes pour avis.

#### **7. Services - Transports scolaires des élèves fréquentant les écoles communales de l'entité de Francorchamps. Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter. (Marché passé par procédure négociée sans publication préalable)**

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

DECIDE :

- Art. 1. D'approuver le cahier des charges N° 2021S1 et le montant estimé du marché "Transports scolaires des élèves fréquentant les écoles communales de l'entité de Francorchamps. ", établis par la Ville de Stavelot. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.558,80 € hors TVA ou 87.512,33 €, 6% TVA comprise.

Art. 2. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3. De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :

- Satracom, Rue de Hottleux, 63 à 4950 Waimes ;
- Autobus Blaise SPRL, J. Cockerillstrasse, 7 à 4780 Saint-Vith ;
- Autobus F. Gohy & Cie, Avenue du Stade, 72 à 4910 Theux ;
- Voyages Léonard, Rue du Brou, 41 à 4800 Verviers ;
- P. Feyen S.A., Rue du Commerce, 15 à 4960 Malmedy.

Art. 4. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021 article 72201/124-22 et sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 72201/124-22.

## **8. Information sur le plan de relance économique.**

Le Conseil communal entend un exposé de M. Raymond Kockelmann, Echevin en charge des affaires économiques, sur l'état d'avancement du plan de relance économique.

## **9. Information sur la saison touristique.**

En l'absence de M. Patrice Lefèbvre, Echevin du Tourisme, M. Thierry de Bournonville présente les projets pour la saison touristique 2021.

## **10. Information sur la 5G.**

Mme Nathalie Rentmeister-Mignon, Echevin de la transition numérique, porte à la connaissance du Conseil communal un courrier de Proximus relatif au déploiement de la 5G sur le territoire communal.

## **11. Gîte route de Tiège. Suspension du projet. Information.**

M. Thierry de Bournonville informe le Conseil communal que, suite aux avis négatifs émis lors de l'enquête publique, les auteurs de projet ont décidé de suspendre leur dossier de demande de permis d'urbanisme pour la création d'un gîte de grande capacité route de Tiège. Dès que les conditions sanitaires le permettront, les auteurs de projet organiseront une réunion de concertation avec les représentants du village de Ster.

## **12. Correspondance.**

25.03 Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes.

Subvention de 6.313,44 € pour financer tout type d'initiative visant à faciliter les déplacements vers les centres de vaccination.

La séance est levée à 22 h.00.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,  
J. REMY-PAQUAY.

Le Président,  
Th. DE BOURNONVILLE.

---

---